

Article 1, présentation:

"La Piste des Oasis" est une course à pied "nature" à étapes organisée par l'agence Cap au Sud-Evasion. Cette manifestation pourra regrouper de 20 à 50 participants (variable suivant les destinations).

L'épreuve est principalement destinée aux coureurs mais un programme marcheur est mis en place parallèlement. Celui-ci se déroule en général sur la moitié des étapes. Les sections les plus jolies sont choisies et un véhicule avec guide local sont dédiés à ce groupe de marcheurs. Ce règlement peut être envoyé avec le bulletin d'inscription par courrier aux personnes qui ont fait une demande d'inscription auprès de l'organisation s'ils ne disposent pas d'une connexion internet.

Cap au Sud Evasion se réserve le droit de modifier: le règlement du Raid, la physionomie de l'épreuve, le lieu, la date et la destination initiale de la course en cas de force majeure (météo, cataclysme, conflit armé, invasion en tout genre, grêle, lock-out, etc.) ou pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Article 2, conditions d'admissions:

Pour être admis, les concurrents doivent être majeurs et **titulaires de préférence** d'un certificat médical de moins d'un an attestant de leur aptitude à ce type d'épreuve ou d'un **PPS (*)**. Il devra être retourné 45 jours minimum avant le départ avec le versement du solde). La loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France et ses textes d'application ont introduit de nouvelles dispositions du code du sport relatives au contrôle médical préalable à la pratique du sport.

Dorénavant, à l'exception des disciplines à contraintes particulières, pour obtenir ou renouveler une licence et participer à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) à la pratique sportive n'est plus obligatoire sauf si la fédération en question l'exige. Ce n'est pas le cas ici avec LA PISTE DES OASIS, une course non liée à une fédération sportive.

Le certificat médical pour les coureurs est surtout conseillé si les participants ont pris de l'âge ! A partir de 60 ans, il est souhaitable.

Le PPS, pour Parcours de Prévention Santé, est un outil en quatre étapes de sensibilisation aux risques, aux précautions et aux recommandations liés à la santé des coureurs. Au terme de ce parcours, vous pourrez télécharger une attestation à remettre à l'organisateur de votre prochaine course.

Quelques informations utiles sur le PPS (*) :

- Le PPS est à faire sur www.pps.athle.fr et permet d'avoir une attestation valable trois mois
- Il est obligatoire pour les non-licenciés et pour toutes les courses à partir du 1er septembre 2024
- Il est intégré dans l'inscription en ligne des différentes plateformes (pas pour la Piste des Oasis)
- Le certificat médical n'est plus demandé
- Vous pourrez fournir votre PPS à l'inscription. Si ce n'est pas le cas, il sera à votre charge de régulariser votre situation une fois l'inscription saisie

Article 3, catégories de concurrent:

Chaque participant coureur homme ou femme entre dans le classement général sans distinction de sexe, d'âge. Parallèlement au classement général, **il est établi plusieurs classements par catégorie qui ne sont alignés sur ceux de la fédération :**

- Individuel homme: SH senior homme, VH1 vétéran homme, VH2 vétéran homme, VH3 et VH4 vétéran hommes mélangés **si moins de 3 coureurs dans la catégorie.**
- Individuel Femme : SF senior femme, VF1 vétéran femme, VF2 vétéran femme, VF3 et VF4 vétéran femme mélangés, **si moins de 3 coureuses dans la catégorie**

- Classement par équipe. Une équipe est constituée de 3 ou éventuellement 4 personnes. Pour rester en course, une équipe doit toujours être formée d'un minimum de 3 personnes. Cependant, chaque participant sera inscrit à titre individuel dans le classement général.
- 2 équipes inscrites au minimum sont obligatoires pour valider cette catégorie.

Article 4, classement :

Classement individuel: Le classement de l'étape se fait par addition du temps réalisé et des éventuelles pénalités reçues. Le classement général se fait par addition des temps obtenus à chaque étape.

Classement par équipe: Pour les équipes, le temps utilisé pour le classement sera la somme des temps réalisés par les membres de l'équipe, additionné des éventuelles pénalités. Le classement général se fait par addition des temps obtenus à chaque étape.

Article 5, contrôles techniques et administratifs:

Les vérifications auront lieu le premier ou deuxième jour sur place c'est-à-dire soit le jour d'arrivée ou le lendemain si arrivée tardive le premier jour. Chaque concurrent devra se présenter aux commissaires de course et contrôleurs. Les concurrents devront impérativement avoir rempli leurs obligations administratives et techniques avant de prendre le départ. Les dossards (marques d'identification) seront remis aux concurrents une fois que les vérifications auront été faites et à condition que le concurrent ait répondu à toutes les demandes des organisateurs.

Article 6, marques d'identification de l'organisation :

Lors des vérifications administratives et techniques précédant le départ, l'organisation fournira à chaque concurrent deux dossards numérotés : un dossard poitrine et un pour le sac "journée" du coureur.

Article 7, feuille de route:

Une carte de route sommaire décrivant le parcours des étapes sera établie lors des différentes missions de reconnaissance. Un carnet de bord pourra être communiqué sur une étape particulière si nécessaire. Il comprendra les détails propres à l'étape. Des commentaires seront donnés chaque matin avant le départ de l'étape du jour sur les points les plus délicats par le Directeur de course lors du briefing en français. (Anglais en option).

Article 8, ordres de départ:

Tous les candidats partiront en même temps quel que soit les étapes et les catégories.

Article 9, balisage:

Les participants de ce trail à étapes organisé par Cap au Sud Evasion devront impérativement suivre le balisage des étapes prévu par l'organisation. Le parcours sera indiqué par un balisage régulier en fonction de la topographie et du relief des paysages traversés. Plusieurs points de repères naturels serviront d'indications supplémentaires afin que les participants restent sur l'axe du parcours.

Des tracés GPS (fichiers GPX) des étapes seront fournis aux concurrents. Il est possible que des tracés soient modifiés avant la course. Dans ce cas, les tracés GPX ne seront plus valides à 100%. Cette information sera donnée avant le départ de l'étape.

Article 10, check-point: CP

Les check-point (CP) sont répartis sur l'axe de chacune des étapes. Ce sont des endroits de passage obligatoires et où les concurrents devront s'arrêter sous peine de pénalités. Ils permettent aux contrôleurs de course de relever

l'heure de passage de chaque concurrent et d'assurer l'approvisionnement en eau. A l'arrivée, un chronométrateur effectuera le relevé du temps (en heures, minutes et secondes) de chaque concurrent pour l'étape parcourue dans la journée.

- Cas particulier pour LPO MONGOLIE 2027 : Sur l'étape sélective n°3, il y a une réduction du parcours original avec la suppression de la boucle finale avant l'arrivée pour **réduire la distance de 7km et 400m de dénivelé**.

Article 11, ravitaillement en eau:

L'organisation se charge de l'approvisionnement en eau embouteillée ou de source pour chaque concurrent. Elle sera adaptée aux besoins des concurrents, en fonction de l'étape et des conditions climatiques. L'eau sera distribuée avant le départ, aux check points qui seront confondus avec les ravitaillements et après l'arrivée. Quantité prévue: de 3l à 5l par jour de course suivant les destinations (ex : épreuve dans des zones désertiques).

Article 12, abandon:

En cas d'abandon, un concurrent doit impérativement prévenir l'organisation dans les plus brefs délais et remettre ses marques d'identification à un des commissaires de course. Le concurrent ne pourra quitter la course sans en aviser l'organisation à un CP. En cas d'état médical grave, le rapatriement sanitaire est aussitôt organisé. Un concurrent ayant abandonné et restant sur le parcours, sans possibilité de se déplacer, sera pris en charge par l'organisation en fonction des possibilités techniques à cet endroit.

Article 13, parcours et risques climatiques:

Le parcours n'est pas situé le plus souvent dans des zones perdues, inhabitées mais le milieu naturel peut comporter des dangers notamment à cause d'événements météorologiques soudains. En cas d'orage violent, il faut se couvrir et ne pas bouger pour éviter de se perdre (à cause du manque de visibilité) ; il faut également éviter de rester dans le lit d'un oued où une vague pourrait, en cas d'orage soudain, être dangereuse. Si la visibilité est suffisante, alors la course continue. Pour la **Mongolie**, il peut y avoir des changements brusques de température durant la journée. Il est donc demandé aux participants de prévoir leur équipement en conséquence.

Article 14, couverture image:

Cap au Sud-Evasion se réserve les droits exclusifs d'utilisation des images du trail "La Piste des Oasis". Les concurrents consentent ici, que Cap au Sud-Evasion dispose du droit exclusif de leur nom et de leur image individuelle ou collective pour tout ce qui concerne de près ou de loin leur participation au trail, usage commercial compris. Tout support photographique, vidéo ou cinéma réalisé pendant l'épreuve ne pourra être utilisé par les concurrents, les accompagnateurs ou l'encadrement qu'à des usages privés, sauf autorisation particulière ou accréditation. En conséquence, tout projet de film court, moyen ou long métrage devra avoir reçu préalablement l'autorisation de Cap au Sud-Evasion.

Article 15, modalités d'inscription et de paiement:

La date limite d'inscription varie suivant chaque course, elle sera annoncée sur le site au début des inscriptions et pourra être modifiée suivant les disponibilités.

Pour s'inscrire, il suffit de remplir le formulaire en ligne ou envoyé par mail correspondant à la course, si problème de liaison Internet on peut vous envoyer un dossier d'inscription sur demande. 30% des frais d'engagement sont payables à l'inscription par chèque, par virement ou par C.B.

Une simple pré-réservation d'une place est possible et se fait avec un virement ou chèque d'un montant défini (ex : 200€) pour chaque course qui sera encaissé dès réception. Le complément d'acompte à 30% sera versé au plus tard 6 mois avant le départ de l'épreuve. Cette date limite définie pour chaque course.

IMPORTANT : le montant d'inscription fixé est valable pour un séjour en chambre/tente double ou multiple. Si vous vous inscrivez seul(e), vous acceptez par défaut de partager votre chambre avec une ou plusieurs personnes de même sexe. Si vous le désirez et sous réserve de disponibilité, un supplément pour chambre individuelle vous sera demandé. La possibilité de la faire sera définie pour chaque course.

Pour une inscription tardive (modalité défini pour chaque course) un supplément sera à régler aux frais d'inscriptions (et sous réserve de places disponibles).

Article 16, annulations et frais associés:

Les demandes d'annulations de réservation, les déclarations de forfait et demandes de remboursement doivent être exprimées par mail et par lettre recommandée afin d'éviter toute contestation. En cas d'acomptes déjà versés ou d'inscription versée en totalité, les barèmes de remboursement seront établis à l'inscription. Tout dossier sera étudié pour en pas pénaliser les personnes en fonction de nos possibilités.

Important : Nous conseillons donc à chaque concurrent de contracter une assurance annulation à titre personnel. Ce choix restant à la libre appréciation du concurrent. Des documents d'information vous sont communiqués pour vous indiquer la liste des conditions relatives au contrat choisi.

(rappel du paragraphe 16 des conditions particulières de CAP AU SUD EVASION)

Toute annulation du fait du client entraîne la perception par CAP AU SUD - EVASION des frais suivants : (pour les personnes n'ayant pas souscrit une assurance annulation)

- **Une somme forfaitaire de 150 € sera retenue jusqu'à 95 J pour les voyages à thèmes.** Les conditions particulières seront annoncées lors de l'inscription. **La Piste des Oasis MONGOLIE** rentre dans ce cas là.
- **Entre 94 et 45 J avant le départ : 30 % du prix total.** Ceci principalement pour les voyages à thème. Les courses 'La Piste des Oasis' en font partie. Il sera supérieur, à 50% du montant total, si le billet d'avion est non cessible et non remboursable (ex : avec compagnie aérienne low cost). Vous aurez cette information lors de l'inscription.
- **Entre 44 et 30J avant le départ : 50 % du prix total.** (Dans certains cas particuliers pour les groupes, cette période peut atteindre 60J et celle-ci sera indiquée sur le contrat ou dans le programme dédié à cette course sur notre site internet).
- **Entre 29 et 21 J avant le départ : 65 % du prix total.**
- **Entre 20 et 14 J avant le départ : 90 % du prix total.**
- **Entre 13J et le jour de départ : 100 % du prix total.**

Le prix du voyage ne peut en aucun cas être remboursé lorsque le participant ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés dans les documents de voyage ou encore si, par suite de non-présentation des pièces nécessaires à la réalisation du voyage (passeport, visas, certificat de vaccination, etc.), il se trouve dans l'impossibilité de prendre le départ à la date indiquée. Tout voyage interrompu ou abrégé ou toute prestation terrestre non consommée du fait du participant pour quelque cause que ce soit ne donne lieu à aucun remboursement. Si un participant désire changer son vol de retour, il perd le bénéfice du billet de retour au tarif groupe qui n'est, en aucun cas, remboursé.

Cas particulier : départ en région ou d'une capitale ou ville Européenne hors de France (Bruxelles, Londres, Milan, Rome, etc....) Les billets d'avion étant dans ces cas là pris de manière individuelle et réglé à 100% dès l'inscription, **le montant total du coût de ces billets sera ajouté aux frais d'annulation indiqués préalablement.** Ce coût est variable (à cause de la date d'inscription) et est disponible sur simple demande à CAP AU SUD EVASION.

Si la raison de troubles politiques sur la destination est évoquée pour annuler le voyage, la position du ministère des affaires étrangères français, et lui seul, fera foi. Pour être valable, celle-ci devra clairement indiquer **une forte recommandation négative** pour voyager sur la destination en question. Les dates du voyage doivent également être comprises dans la période de contre indication indiquée par le ministère pour valider l'annulation. Dans ce cas, l'agence vous proposera un report sans frais sur la même destination dans les 12 mois qui suivent au

maximum ou un départ sur une autre destination si cela est possible au niveau des engagements pris ou une annulation sans frais avec remboursement si aucune de ces solutions n'étaient possibles ou proposées. L'annulation, le report ou l'annulation du voyage pourra être prononcée par l'agence jusqu'à 10J du départ.

Article 17, récapitulatif des pénalités:

- Absence document administratif : 30 min
- Absence certificat médical pu PPS : Non pénalisée mais visite médicale rapide obligatoire peut être demandée avant le départ avec notre médecin.
- Absence marques d'identification en course : 15 min
- Contrôle et pointage à un CP manquant : 30 min (sauf indication particulière indiquée par l'organisation)
- Absence d'un équipement de la liste: 15 min + nouveau contrôle avec liste complète
- 1er Dépassement du temps maximum : Temps étape = temps du dernier de l'étape + 1H
- 2ème Dépassement du temps maximum : Hors course
- Dopage : Hors course (si on le détecte)
- Abandon membre d'une équipe de plus de 3 coureurs : 30 min sur le temps total de l'équipe.
- Abandon membre d'une équipe de moins de 3 coureurs : Equipe déclassée, coureurs restants maintenus au classement individuel
- Dégradation et pollution environnement : 30 min (hors zone de ravitaillement)

Important:

Ce règlement est commun à toutes les courses organisées par "La Piste des Oasis", Les modalités particulières à chaque course seront spécifiées lors de la présentation de ces courses sur le site et lors de l'inscription.